

CHAMBÉRY

Vendredi 16 mars 2018

**COLLOQUE RÉGIONAL DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE
DES AVOCATS CONSEILS AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Faculté de Droit
73000 Jacob-Bellecombette

**L'AFAC ET LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES DE MONTAGNE**



**ASSOCIATION FRANÇAISE DES AVOCATS-CONSEILS
AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**



**L'AFAC ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES
DE MONTAGNE**

Vendredi 16 Mars 2018

> À partir de 9h00

ACCUEIL

• *Accueil des participants au colloque - salle de conférence*

> 9h30

OUVERTURE DES TRAVAUX DE PRESENTATION DU COLLOQUE

☐ **Philippe GALLIARD**

Président de l'AFAC - Avocat au barreau de Grenoble

☐ **Yann ROUANET** - Co-Directeur du Colloque, Membre de l'AFAC

Avocat au barreau des Hautes-Alpes

☐ **Grégory MOLLION** - Co-Directeur du Colloque, Membre de l'AFAC

Avocat au barreau de Grenoble

☐ **Monsieur Denis BESLE** - Président du Tribunal Administratif de Grenoble

☐ **Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit**

> 10h00

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE TOURISME : DU MYTHE À LA RÉALITÉ

☐ **Stéphane MOREL** - Premier conseiller du Tribunal Administratif de Grenoble :

"Entre Loi Montagne et Loi NOTRe - quelles implications juridiques ?"

☐ **Pierre BALME** - Maire de la commune des 2 Alpes, et **Yann ROUANET**,

Membre de l'AFAC - Avocat au barreau des Hautes-Alpes :

"La mise en place d'un OT intercommunal" - Retours d'expériences

Questions de la salle

> 11h00

**LES RELATIONS ENTRE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE
ET EXPLOITANT D'UN DOMAINE SKIABLE**

☐ **Grégory MOLLION** - Membre de l'AFAC - Avocat au barreau de Grenoble :

"Principe d'équilibre financier des stations et contractualisation du risque"

☐ **Claude GARDET** - Directeur SPL OZ-VAUJANY : "La création et la gestion
d'une SPL, l'exemple de Oz-Vaujany"

☐ **Sébastien BRAMERET** - Maître de conférences en droit public,
Université Grenoble Alpes : "l'actualité du droit des SEM et SPL"

• *Questions de la salle*

L'AFAC ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES
DE MONTAGNE

Vendredi 16 Mars 2018

> 12h15

COCKTAIL DÉJEUNATOIRE - SUR PLACE

> 13h45

REPRISE DES DÉBATS

> 14h00

LES ÉVOLUTIONS DE L'URBANISME EN MONTAGNE
SUITE À L'ACTE II DE LA LOI MONTAGNE

☐ **Pierre DUFOUR** - Président de Chambre au sein du
Tribunal Administratif de Grenoble et **Sandrine FIAT** - Membre de l'AFAC -
Avocat au barreau de Grenoble :

"Les conditions d'implantation des constructions en montagne"

☐ **Jean-François JOYE** - Professeur de droit public,
Université Savoie Mont-Blanc : "Les UTN et les servitudes administratives
en montagne"

• *Questions de la salle*

> 15h00

NOUVELLES PRATIQUES TOURISTIQUES,
CONFLITS D'USAGE ET RESPONSABILITÉS

☐ **Philippe YOLKA** - Professeur de droit public, Université Grenoble-Alpes :
"Les droits des sports de nature, nouveaux enjeux juridiques"

☐ **Karen DURAZ** - Membre de l'AFAC - Avocate au barreau de Chambéry :
"Responsabilité administrative des accidents de montagne"

☐ **Jean-François DREUILLE** - Maître de conférences en droit pénal,
Doyen de la Faculté de droit - Université Savoie Mont-Blanc :
"Responsabilité pénale des élus et accidentologie en montagne"

• *Questions de la salle*

> 16h30

CLÔTURE DES DÉBATS

FACULTÉ DE DROIT

CHAMBÉRY

JACOB-BELLECOMBETTE

Vendredi 16 mars 2018

LES INTERVENANTS :

□ Pierre BALME

Maire de la commune des Deux Alpes

□ Denis BESLE

*Président du tribunal administratif
de Grenoble*

□ Sébastien BRAMERET

*Maître de conférences de droit public
Université Grenoble Alpes*

□ Jean-François DREUILLE

Doyen de la faculté de droit de Chambéry

□ Pierre DUFOUR

*Président de chambre au sein du
tribunal administratif de Grenoble*

□ Karen DURAZ

Avocate au barreau de Chambéry

□ Sandrine FIAT

Avocate au barreau de Grenoble

□ Jean-François JOYE

Professeur de droit public - Faculté de Chambéry

□ Philippe GALLIARD

*Avocat au barreau de Grenoble,
président de l'AFAC*

□ Claude GARDET

Directeur du SPL-Oz-Vaujany

□ Grégory MOLLION

Avocat au barreau de Grenoble

□ Stéphane MOREL

*Premier conseiller auprès du
tribunal administratif de Grenoble*

□ Yann ROUANET

Avocat au barreau des Hautes-Alpes

□ Philippe YOLKA

*Professeur de droit public
Université Grenoble Alpes*

L'AFAC

ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE MONTAGNE

Dans le prolongement du Colloque intervenu à Montgenèvre les 12 et 13 mars 2016, l'AFAC retourne vers les cimes en se penchant à nouveau sur les problématiques du droit de la montagne.

En effet, l'acte II de la loi Montagne a été adopté le 29 décembre 2016, amenant un lot de nouveauté nécessitant un examen approfondi, ainsi que bon nombre de nouvelles jurisprudences venant enrichir cette matière. Cette rencontre permettra notamment de faire le point sur une actualité brûlante, avec les répercussions de la loi NOTRe sur la fusion des offices de tourisme en station, mais aussi concernant les modalités de gestion des domaines skiables et des équipements touristiques. Un focus viendra ensuite éclairer l'évolution des problématiques de l'urbanisme en montagne, sans oublier naturellement les questions incontournables de sécurité et de mise en cause des décideurs publics, notamment autour des activités de pleine nature.

Grégory MOLLION

*Avocat
Co-Directeur du Colloque*

Yann ROUANET

*Avocat
Co-Directeur du Colloque*

Philippe GALLIARD

*Avocat
Président de l'AFAC*

Cette journée peut faire l'objet d'une attestation de formation, délivrée sur demande :

- Pour les avocats, elle est évaluée à 7 heures de formation agréée par le CNB
- Pour les élus locaux, prise en charge dans le cadre du DIF, sur le budget de leur Collectivité.